



République Française
Morbihan

**Extrait du registre
des délibérations de la Commune de
Saint-Guyomard
séance du 08/09/2026**

**Date de la
convocation**
01/09/2026

Date d'affichage
01/09/2026

**Nombre de
membres**
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-09-009

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le huit Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier

Excusée : Mme BONCHE Nancy représentée par M. BRAUD Maurice

Mme LEYGNAC Pascaline a été élue secrétaire de séance.

Objet : Refonte du site de la commune : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le site internet communal, mis en ligne en 2014, ne répond plus aux besoins actuels. Son apparence est désormais datée, la navigation manque de simplicité, la version mobile n'est pas optimisée et l'outil d'administration manque d'ergonomie et présente des dysfonctionnements qui compliquent fortement les mises à jour. Ces difficultés ne permettent plus aux services municipaux d'assurer correctement l'actualisation régulière des informations destinées aux habitants. Par ailleurs, l'absence de maintenance du site à ce jour risque de devenir pénalisante à moyen terme.

Afin de disposer d'un outil plus moderne, ergonomique, responsive, mieux référencé et facilement administrable par les services municipaux, la commune souhaite procéder à la refonte de son site internet.

Dans ce cadre, il a été a procédé à la consultation de trois prestataires :

UTOPIA, agence de communication spécialisée dans l'accompagnement des collectivités, qui a présenté une proposition pour la refonte du site internet, incluant le déploiement d'un module de réservation des salles communales, et la réalisation d'images et d'une vidéo de valorisation de la commune. L'offre globale numérique est proposée à **6 801 € TTC** ;

- **CREASIT**, agence de communication, également spécialisée dans l'accompagnement des collectivités, a présenté une offre de refonte du site internet d'un montant de **8 334€ TTC** – un module de réservation de salle pourrait être ajouté en option ;
- **WEBEKOM**, agence de communication web & conseil, a proposé une offre de refonte du site à **4 870 € TTC** – une option (non chiffrée) de pré-réservation de salles pourrait être ajoutée.

La proposition d'**UTOPIA** apparaît comme la plus pertinente pour la commune, au regard de son expérience reconnue auprès des collectivités — notamment celles voisines de Lizio et Sérent —, de la bonne adéquation de sa solution aux besoins identifiés, ainsi que de son coût cohérent avec les prestations proposées.

Monsieur le Maire précise que la fonctionnalité de gestion des salles communales ne présente toutefois un intérêt pour la commune qu'à l'issue du projet de rénovation et d'extension de la salle des associations. Sa mise en œuvre n'est donc pas nécessaire dans l'immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de refonte du site internet de la commune ;
- **RETIENT** la société UTOPIA pour la réalisation de cette refonte, pour un montant global à **6 801 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents contractuels nécessaires à la réalisation de la refonte du site internet ;
- **AJUSTERA** les crédits budgétaires correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Maurice BRAUD

